



Pour toutes les sorties et les activités sportives pratiquées dans l'établissement hors temps scolaire l'adhésion à l'Association Sportive du Lycée est **obligatoire**.

## ASSOCIATION SPORTIVE DU LYCEE TRUFFAUT

Cette Association permet à vos enfants, s'ils le souhaitent, de participer à toutes les activités physiques et sportives, aux sorties proposées ainsi qu'aux rencontres entre établissements dans le cadre de l'UNSS.

- **Adhésion gratuite en échange du e-ticket pass pratique sportive et artistique.** (16€ pour les autres)
- **Compléter et signer l'autorisation parentale.**

### Horaires et Activités Sportives proposées :

- Le midi entre 13h et 14h.
- Le mercredi après-midi de 13h30 à 15h30, salle de la Cailletière et de 13h à 15h30 salle de musculation au complexe Michel Vrignaud.

Activités sportives en fonction de la demande : Foot, basket, hand, badminton, ultimate, gym, volley, musculation, boxe F etc.

---

**Autorisation Parentale pour l'année scolaire 2022-2023**  
A compléter et à envoyer à l'adresse mail : [truffaut-eps@ac-nantes.fr](mailto:truffaut-eps@ac-nantes.fr)

Je soussigné(e)

(Préciser : Père, Mère, Tuteur, Représentant Légal)

Demeurant à

Tél

Autorise (1)

Né(e) le

Classe

Sexe :  garçon  fille

Elève en situation de handicap (cocher) non  oui

### à participer aux activités de l'Association Sportive du Lycée Fr. Truffaut de Challans pendant l'année scolaire 2022-2023.

- autorise le professeur (ou l'accompagnateur) à prendre toute disposition nécessaire en cas de besoin ou d'accident (2)  
 oui  non
- Autorise l'utilisation de l'image de mon fils (ma fille) captée lors des activités de l'Association Sportive  
 oui  non
- Autorise les déplacements (sur le lieu de compétition / d'activité) en car ou en minibus – le chauffeur, dans cette situation, est le professeur d'EPS accompagnateur ou l'animateur agréé -  
 oui  non

(1) Nom et prénom du licencié

(2) Case à cocher

Fait à le

Signature

Association sportive du lycée a souscrit un contrat d'assurance auprès de la MAÏF qui permet à ses licenciés de bénéficier d'une garantie « Indemnisation des dommages corporels ». J'ai connaissance que je peux, **moyennant une cotisation complémentaire de 10,65 euros**, bénéficier d'une garantie optionnelle étendue « IA Sport + » en faisant la demande auprès des responsables.

